

Image not found or type unknown



résiliation MGEN, delais et loi Chatel

Par **Aud**, le **07/11/2011** à **14:41**

Bonjour,

Actuellement couverte par la MGEN en ce qui concerne la mutuelle, je souhaite résilier.

Ne recevant aucun avis d'échéance de leur part (prélèvement sur salaire), puis je utiliser la loi Chatel et demander une résiliation de mon contrat dans le mois qui suit la réception de mon courrier? Dans leurs statuts il semble inscrit qu'il faut un délai de 4 mois pour résilier? Ont ils le droit d'user d'un délai aussi long?

Je vous remercie.